

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **14 novembre 2011**

Décision n° **B-2011-2764**

commune (s) : Lyon 2°

objet : Place Bellecour - Travaux d'aménagement de la partie sud - Lot n° 8 : éclairage public - Autorisation de signer un avenant n° 1

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Buna

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 7 novembre 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 15 novembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Daclin (pouvoir à M. Bernard R.), Barge, Colin (pouvoir à M. Barral), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin, Frih (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Charles, Sécheresse, Lebuhotel.

Bureau du 14 novembre 2011**Décision n° B-2011-2764**

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Place Bellecour - Travaux d'aménagement de la partie sud - Lot n° 8 : éclairage public - Autorisation de signer un avenant n° 1**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 octobre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2010-1665 du 5 juillet 2010, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de travaux pour l'éclairage public de la partie sud de la place Bellecour. Ce marché a été notifié sous le numéro 10472310 le 3 août 2010 à la Société lyonnaise d'éclairage Citeos (SASU), pour un montant de 629 404,04 € HT, soit 752 767,23 € TTC.

La place Bellecour étant un site classé par arrêté du 21 février 1941, tous les travaux réalisés sur la place nécessitent une autorisation du ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer.

Celle-ci a été sollicitée en juillet 2009. En l'absence de réponse en décembre 2009, l'appel d'offres a du être lancé afin ne pas faire prendre plus de retard à l'ensemble du chantier et notamment aux interventions sur les kiosques.

Le ministre a délivré l'autorisation de travaux en février 2010, mais celle-ci était assortie d'une réserve prévoyant que les mâts d'éclairage de 18 mètres de haut devaient être remplacés par un éclairage différencié plus adapté au site et à la fonction urbaine de cette place, ce point devant être réexaminé avec les services de la direction régionale de l'environnement (DIREN) et les architectes des bâtiments de France (ABF).

Cette prescription ministérielle a nécessité la reprise des études d'éclairage qui ont été menées parallèlement à la fin de l'appel d'offres et au début des travaux (avril 2010/mai 2011) sachant que la mise en place des grands mâts interviendrait dans la 2° phase du chantier.

Les nouvelles propositions ont été acceptées par les services de l'Etat, il est donc nécessaire de modifier le marché de travaux concerné.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 24 552,69 € HT, soit 29 329,14 € TTC, porterait le montant total du marché à 653 926,73 € HT, soit 782 096,37 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 3,90 % du montant initial du marché.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 10472310 conclu avec la Société Lyonnaise d'éclairage Citeos (SASU) pour les travaux d'éclairage nécessaire à l'aménagement de la partie sud de la place Bellecour à Lyon 2° - lot n° 8 : éclairage public.

Cet avenant d'un montant de 24 522,69 € HT, soit 29 329,14 € TTC, porte le montant total du marché à 653 926,73 € HT, soit 782 096,37 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale A2 - Réaliser de grands projets structurants, individualisée sur l'opération n° 323, le 6 juillet 2009 pour la somme de 16 107 830 € en dépenses et de 6 138 191 € en recettes.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2012 - compte 231 510 - fonction 824, pour un montant de 29 329,14 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2011.